



Département
d'ILLE-ET-VILAINE

—
Arrondissement
de SAINT-MALO

Procès-Verbal

Séance du 18 Juin 2024

L' an 2024 et le 18 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE Maire

Présents : Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, Mmes : CHOQUET Anne-Laure, DESNOS Sophie, DUCOUX Soazig (arrivée à 20h15), LAURENT Régine, PASSIER Géraldine, TRUFFLET Joëlle, MM : BOURGEAULT Thierry, DE LA CHESNAIS Arnaud (arrivé à 20h31), DESPRES Jean-Louis, GAUTRIN Eric, HARDY Benoît (arrivé à 20h19), ROIZIL Jérôme, RUAUX Phillipe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 14

Date de la convocation : 12/06/2024

Date d'affichage : 12/06/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. BOURGEAULT Thierry

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2024_06_36 : Choix de la maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation lourde et l'extension de la mairie

2024_06_37 Fixation du prix de vente des chaises d'occasion de la salle polyvalente en vue de leur remplacement -

2024_06_38 Machine à Pain à Saint Léonard

2024_06_39 Validation de devis

1- Choix de la maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation lourde et l'extension de la mairie réf : 2024_06_36

Madame le Maire rappelle la délibération n°2023_05_24 du 10 mai 2023 portant sur le lancement d'une étude de faisabilité pour le projet de réhabilitation lourde et d'extension de la Mairie. Cette étude a été confiée à la SARL Ludivine LOISON Architecte, en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Suite aux conclusions de cette étude, le Conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur du scénario 1/ consistant en une restructuration globale de la mairie (R et R+1) comprenant :

- une extension d'environ 100 m² en vue d'y accueillir une nouvelle salle de conseil et de cérémonie,
- une rénovation des 2 appartements au 1^{er} étage du bâtiment.

Le coût global prévisionnel des travaux est d'environ 1 087 000 € HT avec une réception potentielle des travaux prévue au 1^{er} trimestre 2026.

Conformément au code de la commande publique (article L 2123-1 + 4+5 et R2131-12) un avis d'appel public à la concurrence dans le cadre de la procédure adaptée, a été publié afin de choisir une équipe de maîtrise d'oeuvre. Celui-ci est paru dans le quotidien « Ouest France Ile-et-Vilaine » en date des 6-7 avril 2024. La date limite de remise des offres était fixée au 22 avril 2024 à 12h00.

La procédure retenue, en lien avec l'assistance bénéfique du Département d'Ile-et-Vilaine, comprend 2 phases :

- la première phase « candidature » : 4 candidats ont été sélectionnés, sur la base des compétences, références, moyens dédiés à l'opération concernée et selon les critères de pondération suivants : compétences et moyens : 45 %, Références : 55 %.

- la seconde phase : Les 4 candidats sélectionnés ont reçu le cahier des charges complet de l'opération afin de leur permettre de rédiger et déposer un dossier de consultation au plus tard le 31 mai 2024 à 12h00. Chacun des 4 candidats retenus, a été invité à présenter son dossier en audition devant la commission d'appel d'offres le 12 juin 2024 à partir de 14h.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante : 60 points au titre de la valeur technique et 40 points au regard du montant des honoraires. Il est précisé que le montant des honoraires est noté proportionnellement à l'écart de l'offre la moins disante telle que détaillée dans le règlement de consultation.

Après analyse des offres, le classement validé par la commission appel d'offres le 12 juin 2024 est le suivant :

Nom du mandataire	Ville	Note finale sur 100 points	Rang
SARL LOISON Architecte	RENNES	79	3
SARL ALT 127	DOL DE BRETAGNE	75	4
CELESTE ARCHITECTURE	RENNES	94	1
GUILLOUX Jérôme Architecte D.P.L.G	LAILLÉ	84	2

La commission d'appel d'offres propose de retenir le mieux disant soit le cabinet : CELESTE Architecture représenté par Monsieur Gwénaél MASSOT, architecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **VALIDER** la proposition de la commission d'appel d'offres et de retenir le cabinet CELESTE Architecture représenté par Monsieur Gwénaél Massot concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation lourde et d'extension de la mairie, de sa note finale de 94 points sur 100 le plaçant lauréat de l'appel d'offres pour un montant de 83 400 € HT.
- **AUTORISER** Madame le Maire, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché public.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2- Fixation du prix de vente des chaises d'occasion de la salle polyvalente en vue de leur remplacement réf : 2024_06_37

Fixation du prix de vente des chaises d'occasion de la salle polyvalente en vue de leur remplacement

Madame le Maire, soucieuse de favoriser le réemploi de matériel dont elle n'a plus l'utilité, propose de mettre en vente de gré à gré, les chaises usagées de la salle polyvalente.

Les modalités de cette vente sont arrêtées comme suit :

- la vente par lot de 10 chaises minimum à raison de 5€ l'unité TTC,
- la moitié des chaises à la vente est réservée en priorité aux associations de la commune, le reste aux Epiniacais-es,
- la signature par les acquéreurs d'une convention de cession en vue de l'établissement du titre de recette par le Service de Gestion Comptable de Dol de Bretagne,
- le dépôt par l'acquéreur d'un chèque de caution correspondant à la valeur de son achat dans l'attente du recouvrement de sa créance. Le chèque de caution sera alors soit détruit à la demande de l'acquéreur soit récupéré par ses soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** la vente des chaises usagées de la salle polyvalente selon les modalités suivantes :
 - la vente par lot de 10 chaises minimum à raison de 5€ l'unité TTC,
 - la moitié des chaises à la vente est réservée en priorité aux associations de la commune, le reste aux Epiniacais-es,
 - la signature par les acquéreurs d'une convention de cession en vue de l'établissement du titre de recette par le Service de Gestion Comptable de Dol de Bretagne,
 - le dépôt par l'acquéreur d'un chèque de caution correspondant à la valeur de son achat dans l'attente du recouvrement de sa créance. Le chèque de caution sera alors soit détruit à la demande de l'acquéreur soit récupéré par ses soins.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

3- Machine à Pain à Saint Léonard réf : 2024_06_38

Après plusieurs demandes d'usagers, Mme le Maire propose d'autoriser la boulangerie de Baguer Morvan, à installer un distributeur à pain sur le site de Saint Léonard en complément de celle déjà déployée en centre bourg d'Epiniac.

Ce distributeur à pain est la propriété exclusive de la SARL DONORIANE qui en a la gestion et l'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** l'installation d'une machine à pain par la SARL DONORIANE à Saint Léonard

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

4- Validation de devis réf : 2024_06_39

Mise en place d'une bache incendie de 60 m³ au lieu-dit la Grivais :

Monsieur BOURGEOULT présente le projet de création d'une réserve incendie souple autoportante de 60 m³ au lieu-dit " La Grivais". L'objectif de ce projet est de répondre aux exigences de la DECI (défense Extérieure contre l'incendie). Le syndicat des eaux de Beaufort qui alimente la commune est en effet dans l'incapacité de fournir le débit de 60m³/h pendant 2 heures sur ce site.

Dans ce cadre, 2 devis avec des prestations identiques ont été retenus :

Le 1^{er} devis est adressé l'entreprise RENOU pour un montant de **21 696, 50 € HT**

Le 2nd devis est adressé par la SARL HEUZE-PROCHER pour un montant de **17 929,80 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE RETENIR** l'offre la moins disante à savoir celle de la SARL HEUZE-PORCHER pour montant de **17 929,80 € HT**,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Points abordés par Mme RAMÉ-PRUNAUX

- Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr CHENUT Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine indiquant les difficultés financières liées à une baisse des droits de mutation. Ces difficultés auront un impact sur les aides perçues par les communes.
- Validation de la contractualisation entre la commune d'Epiniac et la Brigade verte afin d'assurer la surveillance du territoire communal. Ainsi Monsieur CHARPENTIER est chargé plus précisément de :
 - surveiller les biens mobiliers et immobiliers, les espaces verts, les domaines forestiers, domaine public routier,
 - mettre fin aux nuisances sonores, visuelles constatées (tapages...), aux pollutions de l'air et de l'eau, dégradations, divagation d'animaux...,
 - assister les usager-es qui le souhaitent sur leurs droits et devoirs en matière de droit environnemental,
 - respect des droits de chasse, de pêche et de propriété,
 - alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public,
 - analyser et gérer une situation ou des événements imprévus sur la voie publique et en rendre compte,

- signaler un accident et adresser les informations nécessaires vers les services compétents. Porter assistance aux personnes.

Cette convention sera conclue pour 12 mois. Il a été précisé par Mme Le Maire, que les retours des communes sollicitées et ayant contracté avec Monsieur CHARPENTIER, sont à ce jour positifs.

- Organisation d'une collecte de dons au profit de la rénovation de l'église Saint Léonard, par la fondation du Patrimoine. Celle-ci débutera par un concert de Gospel le 09 juillet 2024 au sein de l'Eglise d'Epiniac et se poursuivra le 14 juillet avec d'autres animations dont la visite de l'église Saint Léonard en partenariat avec l'association Epiniacaise « Au fil du temps ». Des visites du bourg seront organisées dans le cadre de leur traditionnelle balade du 14 juillet. Un stand pour collecter les dons sera mis en place sur le marché de Saint Léonard.
- Également, la fondation LANGLOIS a informé Mme Le Maire, de la possibilité d'attribution d'une donation relativement conséquente dont le montant sera bientôt validé et communiqué par leur organe délibérant.
- Une réunion est prévue le 21 juin 2024 pour présenter le dispositif « argent de poche » aux jeunes et leurs parents et fixer le planning.
- Une dédicace est organisée le 22 juin 2024 de 15 à 17h à la bibliothèque par Monsieur HUBERT afin de présenter son livre portant sur les correspondances de poilus pendant la grande guerre.

Points abordés par M DESPRES

- Lotissement Courtil de la Fontaine : Les travaux de plantation des arbres sont décalés à l'automne. S'agissant des travaux de voirie, ils sont quasiment achevés. L'opération financière liée à la création du lotissement portée par la commune est à l'équilibre budgétaire.

Points abordés par Mme LAURENT

- Organisation comme chaque année du concours des maisons fleuries. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 30 juin 2024 en mairie.
- Organisation le samedi 06 juillet 2024 de 9h à 12h d'une action « Forêt propre » avec le concours de chasseurs et de tous les volontaires qui le souhaitent afin notamment de retirer les protections des arbres.
- Il a été observé des vols de fleurs sur certaines concessions du cimetière d'Epiniac.

Points abordés par Monsieur BOURGEOULT

- Il a été constaté un trou relativement important sur le parking de l'ex-boulangerie. Celui-ci est protégé avec des barrières et du rubalise. Un devis pour réaliser les réparations nécessaires a été sollicité auprès d'entreprises.

Points abordés par Mme DUCOUX

- Le nouveau site internet www.epiniac.bzh est en ligne. De légères modifications sont encore à prévoir.
- Elle annonce également la Fête de la musique, proposée par l'ADL le 28 juin

Points abordés par les conseiller-es municipaux

Mme TRUFFLET : il a été constaté un problème sur un des vélix de la salle polyvalente. Également, la fibre est en cours de déploiement sur le bâtiment de la bibliothèque.

M DE LA CHESNAIS : informe que 1 500 arbres (notamment des cèdres) ont été plantés sur le territoire de la Commune, au Domaine des Ormes et qu'une vingtaine d'entre eux ont déjà été volés.

Mme PASSIER précise que le curage n'a pas été réalisé rue des Sports, en cas d'orage, il y aura de l'eau sur la route. Le propriétaire riverain doit être contacté.

M ROIZIL : - l'éclairage du terrain de foot par des dispositifs LED interviendra à partir du 24 juin 2024, - le comité des fêtes d'Epiniac organisera la 2^{ème} édition de la fête NIF NAF NOUF'NIAC le 29 juin 2024 en centre bourg. – Organisation d'un concours de palets par le club de foot le 29 juin après-midi. -

Séance levée à: 22:01

En mairie, le

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

Secrétaire de séance
M. BOURGEAULT Thierry